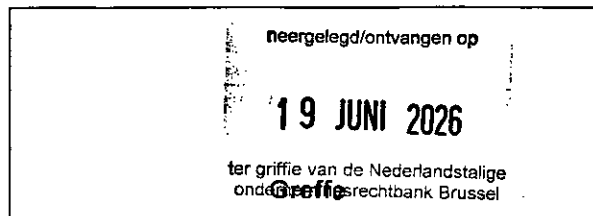



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



N° d'entreprise : **0644 921 425**

Nom

(en entier) : **MSIG EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Européenne**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Schaerbeek**

Objet de l'acte : Démissions et nominations

Il ressort des résolutions écrites unanimes du conseil d'administration d.d. 13 avril 2026 que:

1. Le Conseil prend acte de la démission de M. Yuji Uchida and M. Yusuke Honda en tant qu'administrateurs de la Société à partir du 31 mars 2026.

2. Le Conseil décide de donner pouvoir à chaque membre du Comité de Direction et à Mme Hilde Vanhoutte, choisissant résidence à Boulevard Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles, M. Louis Everaerts, Mme Laura Schuurmans, Mme Emmy Hendrickx ou autre avocat ou collaborateur de PwC Legal B.V., chacun agissant seul, afin de déposer ces décisions et les documents/formulaires au Tribunal de l'Entreprise, de remplir toutes les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cette fin signer tous documents y compris les documents et formulaires du guichet d'entreprise.

Il ressort des résolutions écrites unanimes de l'actionnaire unique d.d. 15 mai 2026 que:

1. Le mandat de M. Robert Dickie en tant que administrateur non-exécutif indépendant de la Société prendra fin après cet assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler ce mandat et lui remercie pour ses contributions appréciées.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mme Monika Sebold-Bender en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société pour une période de deux ans. Le mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2028. Le mandat est rémunéré.

3. L'Assemblée Générale décide renouveler le mandat de M. Rogier Peters en tant que CRO et administrateur exécutif de la Société jusqu'au 30 septembre 2026. Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

5. L'Assemblée Générale décide de donner le pouvoir à chaque administrateur, à Hilde Vanhoutte, choisissant résidence à Boulevard Roi Albert II 37, 1030 Schaerbeek, Belgique, et à Louis Everaerts, Laura Schuurmans, Emmy Hendrickx ou chaque autre avocat ou collaborateur de PwC Legal BV, chacun agissant seul, afin de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA et la Banque Nationale de Belgique (centrale des bilans) et à ce fin signer tous documents y compris les documents et formulaires du guichet d'entreprise.

Pour extrait conforme,
Signé,

Louis Everaerts,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).